

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3138

21 décembre 2011

### SOMMAIRE

<b>AMA-DEA Investments S.A.</b> .....	<b>150612</b>	<b>Eurofins Pharma Services LUX Holding</b> .....	<b>150616</b>
<b>Amadecin S.à r.l.</b> .....	<b>150618</b>	<b>Eurofins Product Testing Holding LUX</b> ..	<b>150617</b>
<b>Coviva Lux</b> .....	<b>150624</b>	<b>Eurofins Support Services Holding LUX</b> .....	<b>150617</b>
<b>Crete Invest S.A.</b> .....	<b>150587</b>	<b>Euro-Méditerranéenne de Tourisme Rési- dentiel S.A.</b> .....	<b>150624</b>
<b>Crete Invest S.A.</b> .....	<b>150578</b>	<b>Europa Cobalt S.à r.l.</b> .....	<b>150617</b>
<b>CURA Investment Corporation</b> .....	<b>150587</b>	<b>European Real Estate Opportunities Fund</b> .....	<b>150623</b>
<b>Daniel Reinert Consulting S.à r.l.</b> .....	<b>150592</b>	<b>Europe Trade Shows Consulting S.à r.l.</b> ..	<b>150622</b>
<b>Daucel S.à r.l.</b> .....	<b>150592</b>	<b>EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH</b> ..	<b>150612</b>
<b>Daucel S.à r.l.</b> .....	<b>150599</b>	<b>EuroSITQ IBC Tower C GmbH</b> .....	<b>150616</b>
<b>de Buedemleër S.à r.l.</b> .....	<b>150588</b>	<b>Fairview HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>150617</b>
<b>Diarough S.C.A. SICAR</b> .....	<b>150599</b>	<b>FCMS S.à r.l.</b> .....	<b>150624</b>
<b>Dia-Vin</b> .....	<b>150599</b>	<b>Fidelity International Real Estate Fund Company 3</b> .....	<b>150602</b>
<b>Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch</b> .....	<b>150591</b>	<b>Fidelity International Real Estate Fund Company 5</b> .....	<b>150622</b>
<b>EDM International</b> .....	<b>150623</b>	<b>Foncière du Manoir</b> .....	<b>150588</b>
<b>Efeu HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>150601</b>	<b>Funwood Media S.à r.l.</b> .....	<b>150592</b>
<b>Efeu HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>150592</b>	<b>Hemelbaan S.A.</b> .....	<b>150610</b>
<b>Efeu Invest S.à r.l.</b> .....	<b>150601</b>	<b>HEPP IV Science Park S.à r.l.</b> .....	<b>150593</b>
<b>Efeu Invest S.à r.l.</b> .....	<b>150600</b>	<b>L.L.I. Beteiligungs AG</b> .....	<b>150617</b>
<b>Efeu Invest S.à r.l.</b> .....	<b>150591</b>	<b>Metzler J-M Oswald S.à r.l.</b> .....	<b>150601</b>
<b>Efeu LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>150610</b>	<b>Mount Echo Holdings S.A.</b> .....	<b>150611</b>
<b>Efeu LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>150609</b>	<b>Northsea Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>150618</b>
<b>Efeu LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>150609</b>	<b>Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l.</b> .....	<b>150578</b>
<b>E&amp;G Fonds</b> .....	<b>150600</b>	<b>Pfizer Holdings North America Sarl</b> ....	<b>150602</b>
<b>Energie Systems</b> .....	<b>150623</b>	<b>Polish Beta Group S.à r.l.</b> .....	<b>150600</b>
<b>EPAM Systems S.à r.l.</b> .....	<b>150623</b>	<b>Primecite Invest S.P.F. S.A.</b> .....	<b>150624</b>
<b>Etablissement Trican S.A.</b> .....	<b>150623</b>	<b>Richemont International Holding S.A.</b> ..	<b>150622</b>
<b>Eurofins Agrosociences Services LUX Hold- ing</b> .....	<b>150610</b>	<b>Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l.</b> ....	<b>150578</b>
<b>Eurofins Environment Testing Holding LUX</b> .....	<b>150610</b>		
<b>Eurofins Food Testing Holding LUX</b> ....	<b>150611</b>		
<b>Eurofins Forensics Holding LUX</b> .....	<b>150611</b>		
<b>Eurofins Genomics Holding LUX</b> .....	<b>150611</b>		
<b>Eurofins GSC LUX</b> .....	<b>150616</b>		

**Parker Hannifin Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.045.817.027,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.384.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 27 septembre 2011*

Il résulte desdites résolutions la nomination en qualité des gérants de la Société pour une durée allant du 27 septembre 2011 à la prochaine assemblée générale des associés pour l'approbation des comptes 2011 qui se tiendra en 2012 des personnes suivantes:

- M. Oleg WILLIAMSON, né le 26 mars 1981 à Antwerpen, Belgique, demeurant au 15, rue Marie Adélaïde, L-2128, Luxembourg; et

- M. Nigel Reginald PARSONS, né le 24 mai 1946 à Farnborough (Grande Bretagne), demeurant au Acer Lodge, RG8 9 LA Streatley, Berkshire, Grande Bretagne

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Jean STEFFEN

*Mandataire*

Référence de publication: 2011158009/20.

(110183079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Crete Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

—  
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la Société Crete Invest S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Administrateur*

Christelle Ferry

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2011157018/14.

(110182905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.687.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the third day of November.

Before us Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Wal-Mart Stores, Inc., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., having its registered office at 702 SW 8th Street, Bentonville, Arkansas, U.S.A. and registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware under number 0732109,

here represented by Mrs. Katia Gauzès, avocet à la cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bentonville, Arkansas, on 24 October 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l. (the "Company"), a limited liability company, incorporated on 28 June 2001 under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers, Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, to be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a société à responsabilité limitée.

The appearing party, representing the whole share capital, requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder acknowledges (i) the resolutions of the sole director of the Company dated 26 October 2011 deciding to transfer the registered office (siège statutaire) of the Company from Walkers, Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman to 46A, boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) that all necessary steps in the Cayman Islands to transfer the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg have been taken.

*Second resolution*

The sole shareholder hereby approves such transfer of the registered office (siège statutaire) and the central administration (administration centrale) of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of nationality of the Company into Luxembourg nationality.

*Third resolution*

The sole shareholder approves the balance sheet of the Company dated 31 October 2011 as opening balance sheet of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

It results from a director's certificate dated 31 October 2011 that the net assets of the Company correspond at least to the share capital of twenty thousand US Dollars (USD 20,000).

The director's certificate and the balance sheet will remain attached to the present deed.

*Fourth resolution*

The sole shareholder acknowledges that the Company shall continue to exist as the same legal entity in the form of a société à responsabilité limitée.

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides that the Company's name will remain "Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l.".

*Sixth resolution*

The sole shareholder decides to acknowledge and approve the corporate purpose of the Company as follows:

"The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

*Seventh resolution*

The sole shareholder acknowledges that the share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), and decides that (i) the number of shares representing the corporate capital of the Company is two hundred (200), and (ii) the par value of the shares of the Company is one hundred US dollars (USD 100) per share. All the shares are fully subscribed and entirely paid-up.

*Eighth resolution*

The sole shareholder acknowledges and approves the duration of the Company is for an unlimited period of time.

*Ninth resolution*

The sole shareholder decides to dismiss Mr Gordon Y. Allison as the sole director of the Company with immediate effect and grants him full discharge for the exercise of his mandate.

*Tenth resolution*

The sole shareholder approves that:

1. The following person is appointed as A Manager of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:  
- Mr James Derouin, Vice President International Tax, born on 20 August 1963 in Michigan, U.S.A. with address at 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, U.S.A.

2. The following persons are appointed as B Managers of the Board of Managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael Robert Kidd, chartered accountant, born on 18 April 1960 in Basingstoke, England, with address at 28, rue Puert, L-5433, Niederdonven; and
- Mr Martin Timothy Brown, director, born on 30 October 1954 in Oxford, United Kingdom, with address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Eleventh resolution*

The sole shareholder decides that the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

*Twelfth resolution*

The sole shareholder decides that the financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December of the same year. The current financial year of the Company which started on 1 January 2011 shall end on 31 December 2011.

*Thirteenth resolution*

The sole shareholder decides to empower any manager of the Company, with full power of substitution, to perform any act and formalities, required pursuant to the transfer of the registered office and the central administration of the Company, both in Cayman Islands and in Luxembourg.

*Fourteenth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder decides to restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

**"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by shareholders representing three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. The managers may be divided into A managers and B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In the case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least one A manager and one B manager. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A manager together with any B manager.

The sole manager, the board of managers and the Company may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one A manager and one B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority vote of all the managers present or represented at such meeting; in case of a tied vote, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by any two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by any two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as shares he holds or represents.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on 1 January of each year and ends on the 31 December of the same year.

**Art. 20.** Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 22.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available and (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association.

**Art. 23.** The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder (s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 6,500.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois novembre,

par-devant le soussigné, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Wal-Mart Stores, Inc., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social à 702 SW 8<sup>th</sup> Street, Bentonville, Arkansas, U.S.A., et immatriculée à l'Office of the Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 0732109,

ici représentée par Madame Katia Gauzès, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bentonville, Arkansas, le 24 Octobre 2011.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante représente l'ensemble du capital social de Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée le 28 juin 2001 sous l'empire des lois des Iles Caïman, ayant son siège social à Walkers, Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 0732109, pour être transféré au Grand-Duché de Luxembourg, sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

La comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a prié le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique prend connaissance (i) des résolutions de l'administrateur (director) unique de la Société en date du 26 octobre 2011 décidant de transférer le siège social de la Société de Walkers, Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, George Town, Grand Cayman, vers le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) reconnaît que toutes les procédures nécessaires ont été accomplies dans les îles Caïmans pour procéder au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé unique approuve le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de nationalité de la Société en la nationalité luxembourgeoise.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'approuver le bilan de la Société daté du 31 octobre 2011 en tant que bilan d'ouverture de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions de l'administrateur (director) unique de la Société du 31 octobre 2011 que l'actif net de la Société correspond au moins au capital social de vingt mille dollars US (USD 20.000).

Les résolutions de l'administrateur (director) unique de la Société et le bilan resteront annexés au présent acte.

*Quatrième résolution*

L'associé unique prend connaissance que la Société continuera d'exister comme personne juridique sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide que la dénomination de la Société restera «Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l.».

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de reconnaître et d'approuver l'objet social de la Société suivant:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts sous quelque forme que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des dispositions de la loi.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.»

#### *Septième résolution*

L'associé unique prend connaissance que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000), et décide que (i) le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société est de deux cents (200) parts sociales, et (ii) la valeur nominale des parts sociales de la Société est de cent dollars US (USD 100) pour chaque part sociale. Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique prend connaissance et approuve que la durée de la Société sera d'une durée indéterminée.

#### *Neuvième résolution*

L'associé unique décide de révoquer M. Gordon Y. Allison de son mandat en tant qu'administrateur (director) unique de la Société avec effet immédiat et lui accorde pleine décharge pour l'exercice de son mandat.

#### *Dixième résolution*

L'associé unique approuve que:

1. La personne suivante est nommée gérant A de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur James Derouin, Vice President International Tax, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au 805 Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Michael Robert Kidd, expert comptable, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Angleterre, ayant son adresse au 28, rue Puert à L-5433, Niederdonven; et

- Monsieur Martin Timothy Brown, administrateur, Global Stewardship, né le 30 octobre 1954 à Oxford, Angleterre, ayant son adresse au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

#### *Onzième résolution*

L'associé unique décide que la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

#### *Douzième résolution*

L'associé unique décide que l'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année. L'exercice social actuel qui a commencé le 1 janvier 2011 prend fin le 31 décembre 2011.

#### *Treizième résolution*

L'associé unique décide de donner pouvoir à chacun des membres du conseil de gérance, avec tous pouvoirs de substitution, pour procéder à tous actes et formalités aux Iles Caïmans ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg requis à la suite du transfert du siège social et de l'administration centrale.

#### *Quatorzième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir des associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts sous quelque forme que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des dispositions de la loi.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.



**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «Wal-Mart Euro Finance Co. S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représenté par deux cents (200) parts sociales, d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales nommeront un seul représentant pour les représenter auprès de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément pour un tel transfert donné par les autres associés en assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40), sauf dispositions légales contraires.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants peuvent être divisés en gérants A et gérants B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un gérant A et d'un gérant B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'un des gérants A avec l'un des gérants B.

Le gérant unique, le conseil de gérance et la Société peuvent également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12.** En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les transactions relatives à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, y compris au moins un gérant A et un gérant B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de l'adoption de la décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de votes égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 22.** Le gérant unique, ou le conseil de gérance, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles et (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents.

**Art. 23.** La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'associé/aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou du/des gérant(s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 25.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 6.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZES et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50040. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158574/466.

(110183882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **Crete Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la Société Crete Invest S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

CAS Services S.A.

Signatures

Commissaire aux comptes

Référence de publication: 2011157019/13.

(110182905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

#### **CURA Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157020/10.

(110182769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Foncière du Manoir, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.931.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 septembre 2011*

*Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur unique Bond Street Capital S.A. avec siège social à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur unique la société Kingsbridge Square S.A. ayant son siège social à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer, représentée par Monsieur Gilles CHAVANAC demeurant à L-8081 Bertrange, 102b, rue de Mamer.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Référence de publication: 2011157122/17.

(110182921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**de Buedemleër S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 164.630.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, né à Schifflange, le 14 septembre 1955, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange;

2) Madame Madeleine WILMES, indépendante, née à Schifflange, le 1<sup>er</sup> juillet 1958, épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24 rue Albert Wingert, L-3882 Schifflange;

3) Monsieur Ben JUNGERS, maître parqueteur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 août 1984, demeurant au 33 rue Basse, L-3813 Schifflange.

Lesquelles personnes comparantes, toutes ici présentes, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet social principal le parachèvement, l'achat, la vente, la rénovation et la pose de revêtements en bois, parquet, revêtements de sols et stores, ainsi que toute activité annexe s'y rapportant.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut encore réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de «de Buedemleër S.à r.l.»

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou, selon le cas, par décision de l'associé unique.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à dans la commune de Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés ou selon le cas, par décision de l'associé unique, comme en cas de modification des statuts.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (100'000.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.-EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés, à l'exception défini autrement par les associés dans un Pacte d'Associés, pourvu que ce pacte est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à

condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de tous les gérants ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Cependant pour toute activité soumise à autorisation de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite ont comparu personnellement, Monsieur Robert JUNGERS, Madame Madeleine WILMES et Monsieur Ben JUNGERS, prénommés, agissant en leur nom personnel et en qualités de seuls et uniques associés de la Société, ont déclaré souscrire et libérer intégralement en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) Monsieur Robert JUNGERS, prénommé; .....	EUR 40'000.	40	EUR 40'000.
2) Madame Madeleine WILMES, prénommée; .....	EUR 40'000.	40	EUR 40'000.
3) Monsieur Ben JUNGERS prénommé; .....	EUR 20'000.	20	EUR 20'000.
TOTAL: .....	EUR 100'000.-	100	EUR 100'000.-

Preuve de cette libération intégrale en numéraire a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à TROIS (3), et les personnes suivantes ont été nommées pour une durée illimitée, gérants de la Société, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

a) Monsieur Robert JUNGERS, maître parqueteur, né à Schiffflange, le 14 septembre 1955, demeurant au 24, rue Albert Wingert, L-3882 Schiffflange;

b) Madame Madeleine WILMES, indépendante, née à Schiffflange, le 1<sup>er</sup> juillet 1958, épouse de Monsieur Robert JUNGERS, demeurant au 24, rue Albert Wingert, L-3882 Schiffflange;

c) Monsieur Ben JUNGERS, maître parqueteur, né à Esch-sur-Alzette, le 10 août 1984, demeurant au 33, rue Basse, L-3813 Schiffflange.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 13 Z.A.R.E. Ouest, L-4384 Ehlerange.

3.- Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la société «de Buedemleër S.à r.l.» achètera le fond de commerce de l'établissement JUNGERS Robert «DE BUEDEMLEER» que Monsieur Robert JUNGERS exerçait en nom personnel depuis le 1<sup>er</sup> mai 1994 .

4.- Les associés décident de maintenir l'orthographe du nom «de Buedemleër», qui date d'avant la réforme de l'orthographe de 1999.

Dont acte fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. JUNGERS, M. WILMES, B. JUNGERS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15250. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156938/177.

(110182326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Efeu Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 109.055,52.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Invest S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157037/12.

(110182449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Dorel Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.838.

Merci de bien vouloir modifier l'adresse de l'administrateur délégué Jeffrey Schwartz comme suit:

1255 Greene Avenue, Suite 300 Westmount, Québec, Canada  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17.11.2011.

Référence de publication: 2011157022/11.

(110182904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Daniel Reinert Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1515 Luxembourg, 22, boulevard Dr Ernest Feltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 63.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157023/10.

(110182543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Daucel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8252 Mamer, 15A, rue du Marché.  
R.C.S. Luxembourg B 75.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157024/9.

(110182316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Efeu HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 144.043.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et
- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Holdco S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157032/24.

(110182049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Funwood Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.152.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2010 (rectificatif du dépôt du bilan déposé le 20/10/2011 n° L 110167503) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157108/12.

(110182518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**HEPP IV Science Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.613.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154832,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on November 9, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out directly any financial, commercial, industrial and movable property transactions (but for the avoidance of doubt no real estate transactions, including the holding of real estate), take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name “HEPP IV Science Park S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) represented by fifty thousand (50.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 8.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 11.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 12.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 13.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it

being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 14.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 15.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 17.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

#### *Subscription – Payment*

The articles of association having thus been established, the fifty thousand (50.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., prenamed . . . . .	50.000	EUR 50.000,00
Total . . . . .	50.000	EUR 50.000,00

The amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Resolutions of the shareholders*

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Piotr Andrzejewski, company manager, born on August 31, 1978 in Sokolka, Poland, having his professional address at 26b, Boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Karol Maziukiewicz, company manager, born on March 10, 1977 in Elk, Poland, with professional address at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154832,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 9 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser directement toute opération financière, commerciale, industrielle et mobilière (mais, par souci de clarté, pas d'opération immobilière, incluant la détention de biens immobiliers) et prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «HEPP IV Science Park S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 13.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par l'un quelconque des gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un

document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2012.

#### *Souscription – Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinquante mille (50.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
HEPP IV Luxembourg JV S.à r.l., précitée . . . . .	50.000	EUR 50.000,00
Total . . . . .	50.000	EUR 50.000,00

Le montant de cinquante mille Euro (EUR 50.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

#### *Décisions des associés*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr. Piotr Andrzejewski, gérant, né le 31 août 1978 à Sokolka, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr. Karol Maziukiewicz, gérant, né le 10 mars 1977 à Elk, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2011. Relation: EAC /2011/15186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011155777/338.

(110181200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

#### **Diarough S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DIAROUGH S.C.A SICAR*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011157027/13.

(110182250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

#### **Daucel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8252 Mamer, 15A, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 75.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157025/9.

(110182317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

#### **Dia-Vin, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.333.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157026/10.

(110182377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157030/10.

(110182652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Polish Beta Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.444.

**EXTRAIT**

Il résulte de la cession de part intervenue en date du 30 septembre 2011 que:

- la société POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC ayant son siège social à 1, Exchange Place, Suite 1000, Jersey City NJ 07302, agissant en tant que partenaire général de POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P. a cédé 4.600 parts sociales de catégorie B qu'elle détenait dans la société POLISH BETA GROUP S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands LTD agissant en tant que partenaire général de POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société POLISH BETA GROUP S. à r.l. en date du 30 septembre 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société POLISH BETA GROUP S. à r.l. est détenu comme suit:

POLISH ENTERPRISE FUND V, L.P représenté par son partenaire général POLISH ENTERPRISE INVESTORS III, LLC ayant son siège social à 1, Exchange Place, Suite 1000, Jersey City NJ 07302: 9.200 parts de catégorie A

POLISH ENTERPRISE FUND VI, L.P représenté par son partenaire général POLISH ENTERPRISE INVESTORS VI GP, LTD ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands: 4.600 parts de catégorie B.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157763/25.

(110183314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Efeu Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 109.055,52.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour Efeu Invest S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011157036/24.

(110182449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Efeu HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.043.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Holdco S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011157034/14.

(110182049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Metzler J-M Oswald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.294,68.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 137, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 57.237.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2010 que:

Monsieur Jean-Marie Oswald, demeurant à L-1465 Luxembourg, 2 rue Michel Engels, ayant démissionné de son poste de gérant en date de ce jour, est nommée gérante de la société Madame Marie-Paule Miller, demeurant à L-1465 Luxembourg, 2 rue Michel Engels, qui accepte.

Madame Marie-Paule Miller, prénommée, est nommée gérante avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Miller M. Paule.

Référence de publication: 2011157341/15.

(110182458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Efeu Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 109.055,52.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.940.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Invest S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011157035/14.

(110182449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.398.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, la dénomination sociale de Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. est:

Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157101/16.

(110182433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Pfizer Holdings North America Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.649.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of November.

Before us Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

There appeared the following:

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., a corporation formed and existing under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of Delaware under Charter number 5055719,

represented by Mrs Maria Dacal, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as stated hereabove, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

**Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is "PFIZER HOLDINGS NORTH AMERICA SARL".

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

### **Title II. - Capital - Parts**

**Art. 7.** The corporate capital of the company is set at TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 20,000.-) divided into TWENTY THOUSAND (20,000) parts having a par value of ONE UNITED STATES DOLLARS (USD 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 12.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

**Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

**Art. 14.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

#### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 16.** If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each ONE UNITED STATES DOLLAR (USD 1) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the 1<sup>st</sup> of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30<sup>th</sup>, 2011.

##### **Art. 18.**

###### **A) Financial statements and Annual dividend**

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

###### **B) Interim dividends**

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

#### **Title VI. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Title VII. - Varia**

**Art. 20.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

Pfizer North American Holdings Inc . . . . . 20,000 parts

The 20,000 (TWENTY THOUSAND) parts have been fully paid up to the amount of ONE UNITED STATES DOLLARS (USD 1.-) per part by a contribution in cash of TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 20,000.-).

As a result the amount of TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

*Costs and Valuation*

For the sake of the present deed, the capital is valued at EUR 14,576.90 (exchange rate (median price) of November 9, 2011 USD 1.-= EUR 0.72885).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,100.-(one thousand one hundred euros).

*Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).

3. The following are appointed managers (gérants) of the company:

- Mr. Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 150 East 42<sup>nd</sup> Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Follows the french version:**

L'an deux mille onze, le dixième jour de novembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui sera dépositaire des présentes minutes.

*A comparu*

PFIZER NORTH AMERICAN HOLDINGS INC., une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au bureau d'Etat du Delaware sous le numéro 5055719,

représentée par Madame Maria Dacal, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «PFIZER HOLDINGS NORTH AMERICA SARL».

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social est fixé à VINGT MILLE DOLLARS U.S. (20.000,-USD) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts d'une valeur nominale d'UN DOLLAR U.S. (USD 1,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une durée illimitée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

**Art. 12.** Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

**Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 14.** Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 16.** Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part d'UN DOLLAR U.S. (USD 1,-) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 17.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2011.

#### **Art. 18.**

##### A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

##### B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

Pfizer North American Holdings Inc . . . . . 20.000 parts

Les 20.000 (VINGT MILLE) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN DOLLAR US (USD 1,-) par part par un apport en numéraire de VINGT MILLE DOLLARS US (USD 20.000,-).

Le montant de VINGT MILLE DOLLARS US (USD 20.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Evaluation et Frais*

Pour autant que de besoin, le capital actuel est évalué à EUR 14.576,90 (taux de change (median price) du 9 novembre 2011 USD 1,-= EUR 0,72885).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.100,-(mille cent euros) .

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, 16

2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

3. Ont été élus gérants de la société:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; et



- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 150 East 42<sup>nd</sup> Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Maria Dacal, Léonie Grethen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 novembre 2011. LAC / 2011 / 50266. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156727/376.

(110182869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Luxco S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157038/13.

(110182048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Luxco S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157039/24.

(110182048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Hemelbaan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 89.332.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 20 octobre 2011 que:

1. Monsieur Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

2. A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011157153/17.

(110182759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Efeu LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.922.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Le siège social de Triton Masterluxco 2 S.à r.l. a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Efeu Luxco S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157040/14.

(110182048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Agrosciences Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157042/10.

(110182498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Environment Testing Holding LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157044/10.

(110182511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Mount Echo Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.045.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 octobre 2011:*

1. la démission des Administrateurs de classe A:

- Michelle CARVILL, avec adresse à 64 Rue Principale 5367 Schuttrange – Luxembourg a été acceptée avec effet au 27 octobre 2011;

- Nicolaas Johannes Alexander van ZEELAND, avec adresse à 64 Rue Principale 5367 Schuttrange - Luxembourg a été acceptée avec effet au 27 octobre 2011;

2. la nomination des Administrateurs de classe A

-Cristina FILENO, avec adresse à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 octobre 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

-Mathieu GANGLOFF, avec adresse à 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet au 27 octobre 2011 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011158367/20.

(110183855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

**Eurofins Food Testing Holding LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157046/10.

(110182496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Forensics Holding LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.225.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157048/10.

(110182495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Genomics Holding LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157050/10.

(110182494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.299.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société prises le 8 novembre 2011*

Les associés de la Société ont pris acte de la démission de M. Kuy Ly Ang de ses fonctions de gérant (Geschäftsführer) de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants (Geschäftsführer) de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

(i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg; et

(ii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg. En conséquence de ce qui précède, les gérants (Geschäftsführer) de la Société seront désormais les suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EuroSITQ IBC Tower A and B GmbH

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157063/24.

(110182507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**AMA-DEA Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 164.644.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le neuf novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Pjerin LAZRI, médecin, né le 22 février 1969 à Shkodër (Albanie), demeurant professionnellement à L-1932 Luxembourg, 38, rue Auguste Letellier,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social****Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AMA-DEA INVESTMENTS S.A.".**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la

mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre II. Administration - Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples

d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 14.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Titre III. Assemblée Générale

**Art. 15.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi de mai à quatorze heures de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 17.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 18.** Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.  
Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

#### **Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires:*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

##### *Souscription et Libération:*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Pjerin LAZRI, prénommé, déclare souscrire à toutes les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été libérées partiellement par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille huit cents euros (EUR 7.800,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentaire.

##### *Constataion:*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Estimation des frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

##### *Assemblée générale extraordinaire:*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé administrateur unique:

Monsieur Pjerin LAZRI, prénommé.

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

3.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

4.- Le siège social est établi à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lazri, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 novembre 2011. Relation: LAC / 2011 / 50077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156967/197.

(110182804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**EuroSITQ IBC Tower C GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.384.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société prises le 8 novembre 2011*

Les associés de la Société ont pris acte de la démission de M. Kuy Ly Ang de ses fonctions de gérant (Geschäftsführer) de la Société à compter du 8 novembre 2011. En remplacement, les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants (Geschäftsführer) de la Société à compter du 8 novembre 2011 et pour une durée illimitée:

(i) Mme Xenia Kotoula, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg; et

(ii) M. Jorge Pérez Lozano, gérant de société, résidant professionnellement au 1, Allée Scheffer, à L-2520 Luxembourg.

En conséquence de ce qui précède, les gérants (Geschäftsführer) de la Société seront désormais les suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- Mme Rita-Rose Gagné; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EuroSITQ IBC Tower C GmbH

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157064/24.

(110182506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.155.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157051/10.

(110182497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Pharma Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157054/10.

(110182514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---



**L.L.I. Beteiligungs AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 115.668.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2011 que :

- Les mandats des administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes sont prolongés pour une durée de 6 ans et se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

- Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.11.2011.

G.T. Experts Comptables Sarl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011157190/17.

(110182340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Product Testing Holding LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 137.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157056/10.

(110182513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Eurofins Support Services Holding LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 153.149.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157058/10.

(110182764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Europa Cobalt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 115.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157059/10.

(110182220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Fairview HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.343.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011*

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fairview Holdco S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011157091/24.

(110182154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Northsea Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.915.

Par résolutions signées en date du 27 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination des gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Borja Del Olmo De Saavedra, avec adresse professionnelle au 115, Calle Hacienda de Pavones, 8<sup>o</sup>B, 28030 Madrid, Espagne.

- Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Acceptation de la démission de Halsey S.à r.l., avec siège social au 174, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de Gérant unique, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157712/18.

(110183403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**Amadecin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 154.734.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eight day of the month of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Asconia S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number RCS B 151.540, being the sole shareholder of "Amadecin S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, resulting from the de-merger of Amadelux Investments S.à r.l. (RCS Luxembourg B 105.857), pursuant to the deed of notary Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, of 9<sup>th</sup> July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951 of 21 September 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.734, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25<sup>th</sup> October 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Articles of the Company were amended for the last time on 13<sup>th</sup> June 2011 pursuant to a deed of notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2508 of 18 October 2011.

The sole shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all three hundred fifty thousand (350,000) shares in issue in the Company.
2. The sole shareholder hereby takes decisions on the following items:

*Agenda*

A) Acknowledgement of net profits and premium;

B) Approval of the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class G Shares at the Cancellation Value per Share (being the Total Cancellation Value divided by the number of Class G Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class G Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company, approval of the Total Cancellation Amount; acceptance of the repurchase of all Class G Shares by the Class G shareholder; cancellation of all fifty thousand (50,000) outstanding Class G Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000); consequential reduction of the legal reserve and allocation to the freely distributable reserves; approval of the payment of the Cancellation Value per Share to the (former) holder of Class G Shares in cash and/or in kind in one or more instalments as determined by the board; allocation;

- Consequential amendment of article 5 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and deletion of references as appropriate to "Class G" to read as follows:

**“ Art. 5. Share capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at three hundred thousand Euro (€300,000) divided into fifty thousand (50,000) Class A Shares, fifty thousand (50,000) Class B Shares, fifty thousand (50,000) Class C Shares, fifty thousand (50,000) Class D Shares, fifty thousand (50,000) Class E Shares, and fifty thousand (50,000) Class F Shares,

each Share with a nominal value of one Euro (€1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class F).

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 5.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. “

All of the above having been agreed, the sole shareholder of the Company passed the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder acknowledged the net profits and available reserves of the Company.

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all fifty thousand (50,000) outstanding Class G Shares at the Cancellation Value per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class G Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Total Available Amount of one hundred and ninety-two million two hundred and forty-three thousand nine hundred and twenty-seven Euro (€ 192,243,927).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at one hundred and ninety-two million one hundred and seventy-three thousand nine hundred and twenty-seven Euro (€ 192,173,927) and the payment thereof to the Class G Shareholders in one or more instalments.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all fifty thousand (50,000) Class G Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand Euro (€50,000) to three hundred thousand Euro (€300,000).

The Sole Shareholder resolved to allocate the Total Cancellation Amount as to fifty thousand Euro (€50,000) to the share capital (as per the share capital reduction) as to sixty-seven million nine hundred and fifty-three thousand nine hundred and ninety-nine Euro (€ 67,953,999) to the demerger premium, and the balance to the current profits.

The Sole Shareholder further resolved to reduce the legal reserve account from thirty five thousand Euros (€35,000) to thirty thousand Euros (€30,000) to reflect the share capital reduction and to allocate the amount to the freely distributable reserves account of the Company.

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary decision of the sole shareholder was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at four thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the sole shareholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Asconia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.540, étant l'associé unique de «Amadecin S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, résultant de la scission de Amadelux Investments S.à r.l. (RCS Luxembourg B105.857) suivant un acte du 9 juillet 2010 reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1951 du 21 septembre 2010 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.734, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, résidant au Luxembourg, sur base d'une procuration en date du 25 octobre 2011 (qui restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble avec ledit acte).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 juillet 2011 à la suite d'un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2508 du 18 octobre 2011.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les trois cent cinquante mille (350.000) parts sociales émises dans la Société.

2. L'associé unique prend des décisions sur les points suivants:

- Constat des bénéfices nets et de la prime;

- Approbation du rachat de toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe G émises à la Valeur d'Annulation par Part (étant le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe G) conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe G émises et ainsi à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, approbation du Montant Total d'Annulation; acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe G par l'associé de Classe G; annulation de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe G émises ainsi rachetées et réduction en conséquence du capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (€ 50.000); réduction conséquent de la réserve légale et allocation au compte de réserves librement distribuables; approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale à (l'ancien) détenteur de Parts Sociales de Classe G en numéraire et/ou en nature, en une ou plusieurs tranches comme déterminé par le conseil de gérance; affectation;

- Modification en conséquence de l'article 5 des Statuts pour refléter le nouveau montant du capital social émis de la Société et suppression des références aux Parts Sociales de Classe G tel qu'approprié, qui aura la teneur suivante:

#### **" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille Euros (€ 300.000) divisé en

cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe A,  
cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe B,  
cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe C,  
cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe D,  
cinquante mille (50.000) Parts Sociales de classe E, et  
cinquante mille (50 .000) Parts Sociales de classe F,  
chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un Euro (€1) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

5.3 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces Classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la Classe F).

5.4 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans l'ordre établi à l'article 5.3), une telle Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.4.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

5.4.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.4.3 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Après approbation de tout ce qui précède, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique constate les bénéfices et les réserves disponibles de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe G émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société en vue de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe G émises et par conséquent à la liquidation d'une classe entière de Parts Sociales de la Société. L'Associé Unique a approuvé le Montant Total Disponible de cent quatre-vingt-douze millions deux cent quarante-trois mille neuf cent vingt-sept Euros (€ 192.243.927).

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation fixé à cent quatre-vingtdouze millions cent soixante-treize mille neuf cent vingt-sept Euros (€ 192.173.927) et le paiement de celui-ci aux associés de Classe G en une ou plusieurs tranches.

L'Associé Unique a noté l'acceptation par l'associé de Classe G de racheter toutes les Parts Sociales de Classe G au Montant Total d'Annulation.

L'Associé Unique décide dès lors d'annuler toutes les cinquante mille (50.000) Parts Sociales de Classe G rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Euros (€ 50.000) à trois cent mille Euros (€ 300.000).

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation à concurrence de cinquante mille Euros (€50,000) au capital social (suite à la réduction du capital social), à concurrence de soixante-sept millions neuf cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (€ 67.953.999) à la prime de scission et le solde aux bénéfices actuels L'actionnaire Unique a ensuite décidé de réduire le compte de la réserve légale de trente-cinq mille euros (35.000 €) à trente mille euros (30.000 €) pour refléter la réduction du capital social et d'en affecter le montant au compte réserves librement distribuables de la Société

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des Statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à quatre mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte, la mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48959. Reçu soixante quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156953/200.

(110182833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Fidelity International Real Estate Fund Company 5, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.795.

Merci de bien vouloir noter que l'associé unique de la Société, Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. a changé de nom suite à une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2011 par devant Maître Schaeffer, notaire à Luxembourg,

A compter du 10 octobre 2011, la dénomination sociale de Fidelity International Real Estate Fund Company 2 S.à r.l. est:

Fidelity International Real Estate Fund Eurozone Company 2 S. à .r. l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Fidelity International Real Estate Fund Company 5 S.à r.l.

Référence de publication: 2011157103/16.

(110182430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Europe Trade Shows Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 179, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 143.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157061/10.

(110182843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**Richemont International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.435.

EXTRAIT

Il a été décidé par résolution de l'actionnaire unique de la Société du 2 novembre 2011

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseurs d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 novembre 2011.

Richemont International Holding SA

Signatures

EXTRACT

By resolution of the sole shareholder of the Company dated 2<sup>nd</sup> November 2011, it has been decided to reappoint PricewaterhouseCoopers as independent auditor (réviseur d'entreprises agréée) until the next annual general meeting of the Company to be held on 2012.

This extract is for publication in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

Luxembourg, 15<sup>th</sup> November 2011.

Richemont International Holding SA

Signatures

Référence de publication: 2011158020/23.

(110183595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**European Real Estate Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.990.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157062/11.

(110182943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157067/10.

(110182569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Energie Systems, Société Anonyme.**

Siège social: L-6850 Manternach, 5, An der Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 105.866.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157074/9.

(110182296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**EPAM Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.409.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157080/10.

(110182484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Etablissement Trican S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.390.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157081/10.

(110182954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Primecite Invest S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 32.079.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le 25 octobre 2011.*

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Georges MAJERUS en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

*Administrateurs:*

Monsieur Pascal WAGNER, comptable  
Avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin  
Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée  
Avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin  
Mademoiselle Myriam MATHIEU, employée privée  
Avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81 rue J.B.Gillardin

*Commissaire aux comptes:*

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL  
81, rue Jean-Baptiste Gillardin L-4735 PETANGE

Pétange, le 25 octobre 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011157764/25.

(110182960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

---

**FCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.  
R.C.S. Luxembourg B 120.946.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011157112/9.

(110182640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**Coviva Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 152.825.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157083/10.

(110182366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---

**E.T.RE. S.A., Euro-Méditerranéenne de Tourisme Résidentiel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 127.439.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011157084/10.

(110182621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

---